

5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : URBAN ACT Prénom :

Numéro : 33 Voie : rue de Montreuil

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75011 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14294

Conseil Régional de : 049552 CR ILE DE FRANCE

Téléphone : 0144932099 ou Télécopie : ou :

Adresse électronique : urbanact@alexandrebouton.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Permis valant division (PCVD)

PC coques vides pour tous les commerces qui feront l'objet d'une Autorisation de travaux à déposer par l'exploitant.

- Réalisation d'un parking de 405 places sur deux niveaux de sous-sol utilisé par les différents établissements de l'ilot.
- Réalisation d'une piscine d'une surface de 6639 m²SDP
Cette piscine rentre dans le cadre des équipements de Paris 2024, comme piscine d'entraînement notamment pour le Water-polo. Elle répondra à la demande du public, des scolaires et des associations sportives locales.
- Réalisation d'un Magasin Décathlon de 3846 m²SDP en rez-de-chaussée et de plain pied.
- Réalisation d'un hôtel de 4169 m²SDP situé en partie au-dessus de la piscine. Cet hôtel comprend 126 chambres, et un restaurant au R+7 et dernier étage.
- Réalisation d'une résidence service de 6155m²SDP, composée de 172 logements répartis sur 17 étages.
- Réalisation de trois bâtiments résidentiels pour un total de 201 logements dont 2 R+16 et 1 R+8.
- Réalisation de commerces en Rez-de-chaussée, R+1 et R+2 pour une surface totale de 1716 m²SDP
- Réalisation d'une salle d'escalade de 1345 m²SDP située au-dessus du magasin Décathlon

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 6773 Kva BT

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

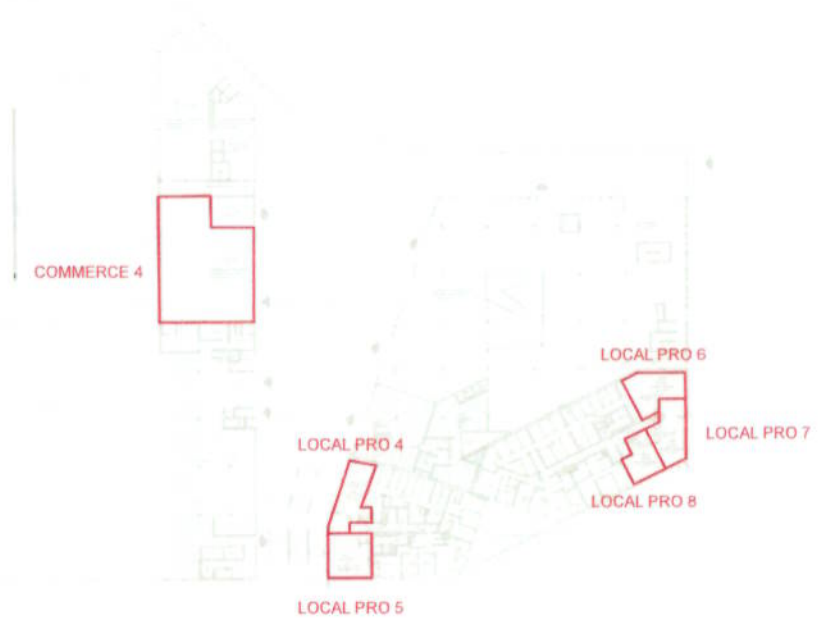
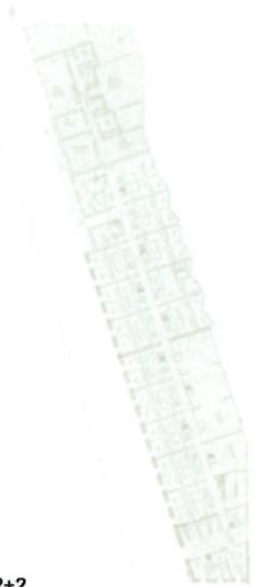
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

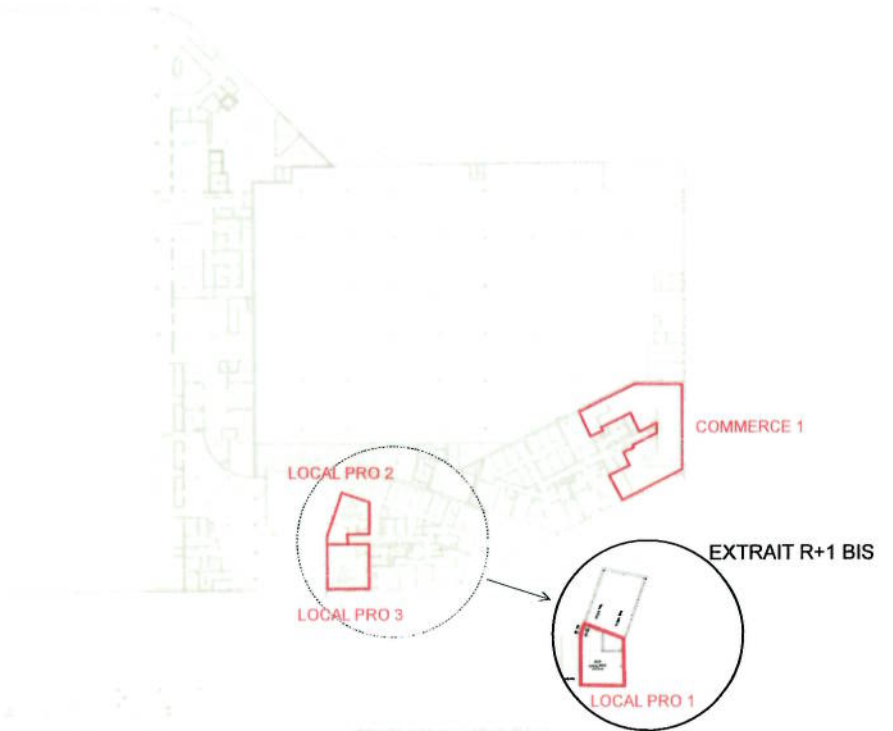
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

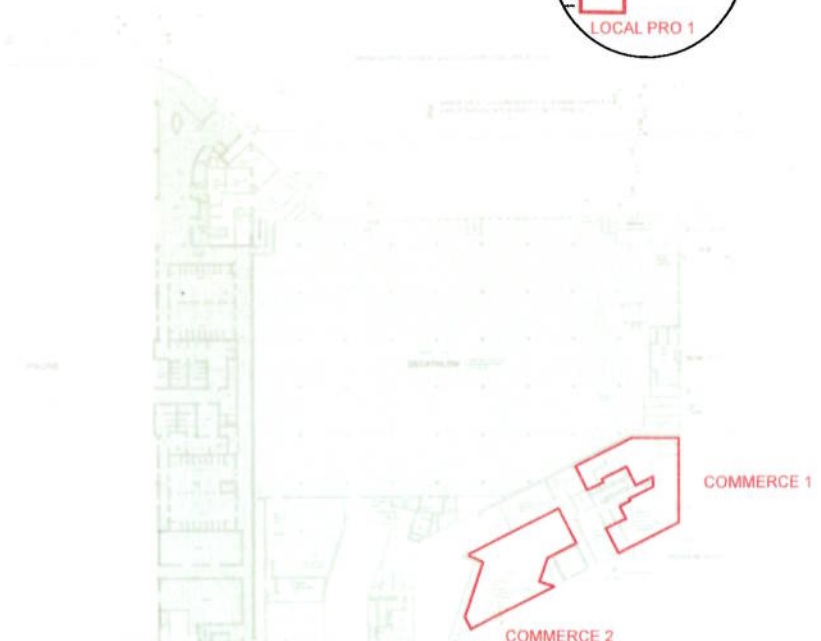
PC 00-2 FORMULAIRE CERFA PLAN DE REPERAGE



PLAN DE REPERAGE R+2



PLAN DE REPERAGE R+1



PLAN DE REPERAGE RDC